

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2023

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	23

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI- SAUVLET-Mmes RIQUET -LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

**OBJET**  
**N°2023-3-17**

Demande de subvention  
ETAT- FONDS VERT  
Amélioration énergétique du  
Centre Jean Moulin

Excusés :

Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY  
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme RIQUET  
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.BASSO  
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 29 mars 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 mars 2023.

Le Maire,



L'Adjoint au Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention auprès de l'État au titre de la rénovation énergétique pour l'amélioration du confort et économique du bâtiment « Centre Jean Moulin » qui accueille la salle de restauration ainsi que le centre de loisirs et le périscolaire. Ces travaux consistent à réaliser une isolation par l'extérieur des deux bâtiments et le remplacement des baies vitrées en aluminium. Cette opération est estimée à 185 290,51 € HT.

Considérant les explications fournies,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

APPROUVE le projet d'amélioration énergétique du Centre Jean Moulin estimé à 185 290.51 € HT présenté par les services techniques.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel joint.

SOLLICITE une subvention de 37 058,10 € auprès de l'État au titre du FONDS VERT.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E.legalite.com

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable	Taux	Montant
Grand Est – Soutien à la rénovation énergétique	185 290,51 €	20,00 %	37 058,10 €
ETAT – FONDS VERT	185 290,51 €	20,00 %	37 058,10 €
ETAT - DSIL	185 290,51 €	40,00 %	74 116,20 €
Montant total des subventions			148 232,40 €
Part communale	185 290,51 €	20,00 %	37 058,11 €
Montant total HT			185 290,51 €
TVA 5.50 %			7 568,00 €
TVA 20 %			9 538,10 €
MONTANT TOTAL TTC			202 396,61 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com